

Novembre 2018

La CFDT est la 1ère organisation dans le secteur privé et la 2ème organisation dans les Fonctions Publiques. Grâce à sa représentativité, elle a signé les accords PPCR qui constituent un gain dans la durée pour tous les agents.

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (PPCR) : DES AVANCÉES GLOBALES INCONTESTABLES

Le Sgen-CFDT, avec la [CFDT Fonctions Publiques](#), s'est engagé dès 2013 dans la négociation de PPCR et a obtenu des mesures pour :

- l'instauration de rendez-vous de négociation salariale. En 2017, elle a permis une revalorisation du point d'indice après 10 ans de gel,
- l'**amélioration des grilles** de rémunération jusqu'en 2021,
- une reconnaissance de la montée en compétences avec **une carrière sur au moins 2 grades** (accès à la hors classe garanti pour tous les agents ayant une carrière complète),
- un **avancement d'échelon garanti** déconnecté de l'évaluation des personnels,
- une **reconnaissance d'un parcours de carrière avec l'exercice de certaines fonctions** importantes pour l'École par la classe exceptionnelle pour les personnels enseignants (direction d'école, éducation prioritaire...),
- la **conversion de primes en points d'indice**, comptant pour le calcul de la retraite.



Au total, **ces avancées représentent près de cinq milliards d'euros sur l'ensemble des fonctionnaires, ce n'est pas rien !**

PPCR : UN DISPOSITIF QUI SÉCURISE LES DROITS COLLECTIFS, POUR CHACUN

Le Sgen-CFDT avec la CFDT a obtenu un **dispositif sécurisé** qui permet :

- de **lutter contre l'individualisation des rémunérations** avec un dispositif de droits collectifs qui permet de **reconnaître des parcours spécifiques**,
- de **ne plus bloquer l'avancement d'un agent faute d'inspection** ou à cause d'une inspection désastreuse, avec des RDV qui peuvent accélérer la carrière des agents,
- **plus d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, en particulier pour les promotions de grade,
- d'obtenir des garanties qui permettent à chacun d'**avoir une stratégie** et d'**agir sur sa carrière**.

UN ACCORD DE PROGRÈS QUI PRODUIT DÉJÀ DES RÉSULTATS VÉRIFIABLES

Cela s'est traduit par :

- une **hausse du nombre de promotions** au second grade depuis 2017,
- un **déroulement de carrière** qui est désormais **garanti** pour chaque agent avec un accès assuré en haut du second grade pour une carrière complète (la hors classe pour les professeurs),
- un « **mérite** » davantage **encadré** dans le passage à la hors classe, **limitant** à ans maximum **l'écart** d'accès à la promotion.

MAIS LE PROTOCOLE PPCR NE SATISFAIT PAS L'ENSEMBLE DE NOS REVENDICATIONS.



Avec la CFDT, le Sgen-CFDT continue de se mobiliser, car :

- **les engagements en matière d'égalité professionnelle sont encore faibles,**
- **les contractuels ne bénéficient pas de PPCR,**
- **la reconnaissance de toutes les fonctions utiles à l'École est encore insuffisante,**
- **le nouveau processus d'évaluation pour la hors classe des enseignants n'a pas été mis en œuvre de façon satisfaisante. Le Sgen-CFDT continue à agir pour un traitement plus juste des collègues,**
- **les problèmes d'attractivité des métiers sont encore loin d'être résolus.**

Plus d'information : _____

Sgen-CFDT Aquitaine
8, rue Théodore Gardère
33 080 BORDEAUX
05 57 81 11 40

